L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Établie à l'encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit AU BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

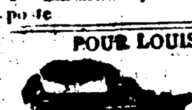
Le bateau à vapeur fin marcheur, MICHIGAN, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levée
2 déc

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

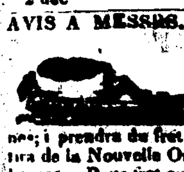
Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

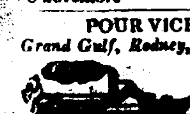
Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.
N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre

POUR PASCAGOULA.

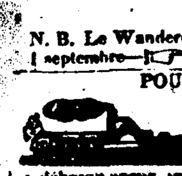
Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—6m J. R. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

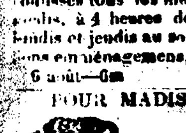
Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

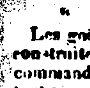
POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)
Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.
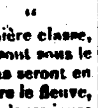

Les goëlettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir:

Goëlette FANNY,	capitaine	Andrew,	1er.	décembre.
" CORINE,	"	Crocker,	4	"
" CORA,	"	Carlton,	8	"
" SARAH,	"	Stark,	12	"
"	"	———,	16	"

Les goëlettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout tems remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, rue Poydras, No. 12
13 nov

A VENDRE.

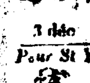
La goëlette ECLIPSE, de 56 tonneaux, par J. LE BLANC & CO, 103, rue Royale.

POUR LA HAVANE.

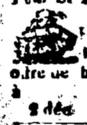
La polacre bien connue, VIZCAINA, capitaine Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
M. DEL ACEBO, rue St. Louis, No. 96
3 déc

Pour St Yago de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nuevitas.

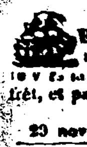
Le beau brick espagnol VENUS, capitaine Hernandez, est prêt à recevoir un chargement et les passagers pour quelconque des dits ports. On offre de bons emménagemens aux passagers. S'adresser à GARCIA, BUYO & Co, No. 34, rue Ste. Anne.
2 déc

POUR ST. YAGO DE CUBA.

Le brick fin voilier et doublé en cuivre ST. ROMAN, capitaine Salva, ayant les deux-tiers de son chargement engagé, partira sans faute vers la fin de la semaine prochaine. Pour le reste du fret, et passagers, s'adresser à
GARCIA, BUYO & CO, Rue Ste. Anne, No. 34.
23 nov

POUR TAMPICO.

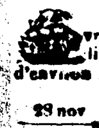
Le brick bien connu GENERAL SANTA-ANNA, capitaine Vanstavoren, est en chargement pour le dit port, il prendra un fret de 200 barils environ, et des passagers. S'adresser à
23 nov M S CUCULLU, LAPEYRE & Co

POUR LE HAVRE

Le brick NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 100 balles de coton, s'adresser à
THEODORE NICOLET & Co, 25, rue Bienville.
28 nov

A FRETER.

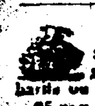
La jolie goëlette EXPRESS, ayant été réparée à neuf, avantageusement connue, sera frétée pour n'importe quel port du Mexique, Antilles ou Côte Ferme. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser au capitaine Dupeyre, ou à
Pre. LAFAYE, rue Royale, No. 147
27 nov

POUR MATANZAS.

La goëlette SAN LUIS, Capitaine Gastrinaga, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira jeudi prochain. Pour fret de 30 barils ou passage, s'adresser à
25 nov S. PRATS & Fils.

POUR LA HAVANE.

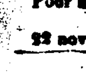
Le brick espagnol, fin voilier, PAR, capitaine Pons, ayant la moitié de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord ou à S. PRATS & Fils. rue Ste. Anne no. 56
25 nov

POUR LE HAVRE.

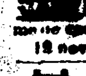
Le navire SENATOR, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu.
Pour le fret de 200 balles, s'adresser à
THEODORE NICOLET & Co. No 26, rue Bienville.
22 nov

POUR MARSEILLES.

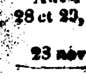
Le A 1 brick FLORA, capitaine Carnick, est prêt à recevoir un chargement pour le dit port. Il peut porter environ 800 balles. Pour fret comme de coutume, s'adresser à
12 nov E. J. FORSTALL & Co.

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julie. Possession sera donnée immédiatement.
Aussi: Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 28 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, 28 et 29, Nouvelle Levée
23 nov

A LOUER.

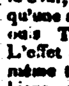
PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de district judiciaire—*Louis Bouligny contre ses créanciers.* La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de T. Caire, notaire public, le samedi 10 janvier 1835, L'effet de délibérer sur les affaires du pétitionnaire: et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de l'hon. Charles Watts, ce 3ème jour de décembre 1834. (Signé) Jno. L. LEWIS, greffier.
5 décembre—25

TRESORERIE DE L'ETAT.
Nouvelle Orléans, le 2 décembre 1834.
LES contribuables de la paroisse d'Orléans, qui doivent des taxes d'Etat pour l'année 1833, sont prévenus d'avoir à payer au bureau du trésorier, d'ici au 15 décembre courant, époque à laquelle les comptes seront remis [illegible] à la loi. F. GARDERE,

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.
JEUDI, 11 décembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à M. J. Byyurs.
1o. Henriette, négresse américaine, âgée de 26 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bonne domestique de maison, cuisinière, fidèle, avec sa fille Hélène, âgée de 3 ans.
2o. Sophie, négresse américaine, âgée de 25 ans, depuis plusieurs années dans le pays, propre aux gros travaux d'une maison, bon sujet; avec ses trois enfans, John, négrillon de 10 ans, Caroline, négrite de 7 ans, et James, âgé de 18 mois.
3o. Caroline, mulâtresse américaine, âgée de 20 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant anglais et français, bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse, très bon sujet, ayant une taie à l'œil, avec son fils Jean, mulâtre de 7 ans.
4o. Clarisse, négresse américaine âgée de 32 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bonne domestique de maison, blanchisseuse, repasseuse; avec ses deux enfans; Lewis, négrillon de 7 ans, Jeane, d'un an.
5o. Borbin, nègre américain, âgé de 31 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bon sucrier, bon tonnelier, bon cocher.
6o. George, mulâtre créole, âgé de 15 ans, charpentier, en apprentissage depuis 3 ans.
Tous ces esclaves sont bons sujets et sont recommandés tels, et sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Payables à 4, 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente, chez A. Mazureau, notaire, aux frais des acquéreurs. 29 nov

PAR T MOSSY & GARIDEL.
JEUDI, 18 décembre prochain, à midi précis, à la Bourse Hewlett, il sera vendu, à la requête de MM. Em. Caraby et A. Sénécal, syndics des créanciers de M. A L Boismare, les propriétés suivantes, abandonnées par le dit A L Boismare à ses créanciers, savoir:
Un terrain situé rue Royale, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant, mesure française, 34 pieds de face à la rue Royale, sur 78 pieds de profondeur, avec les deux belles maisons et leurs dépendances qui son dessus et non achevée.
Un terrain fesant encoignure des rues Royale et Saint-Philippe, ayant 60 pieds de face sur chacune des dites rues, avec les bâtisses qui sont dessus.
Un terrain situé sur la rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, désigné par le no. 35, sur le plan déposé dans l'office de M. Christy, notaire; lequel terrain a 26 pieds de face à la rue de la Levée, 26 pieds 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Galatin, sur 109 pieds 1 pouce, 6 lignes de profondeur, du côté joignant le no 36, et 112 pds 7 pouces 4 lignes de profondeur du côté joignant le terrain no. 34 du dit plan.
Un terrain situé au faubourg Washington, ayant 164 pieds de face à la rue Morrau, 316 pieds 2 pouces 6 lignes face à la rue Mazant, et 164 pieds de face à la rue Cazacalvo: il y a sur ce terrain la belle maison à étage qui appartenait à M. David Olivier: 2 bâtimens en briques, servant de cuisine, logement à domestiques, écurie et remise, et aussi 2 pigeonniers en briques et une quantité d'arbres.
4 terrains situés au même faubourg, sur l'ilet no. 9, suivant le plan déposé dans l'office de M. Octave de Armas, savoir:
Le no 10 fesant encoignure et ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, face à la rue Mazant et 120 pieds rue Cazacalvo, le no 9, attenant au précédent, ayant 31 pieds 11 pouces 5 lignes, fesant face à la rue Mazant et 120 de profondeur; le lot no 12 ayant 44 pieds, face à la rue Casacalvo et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur; le no 11 ayant 44 pieds, face à la rue des Grands Hommes de 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.
Ces terrains sont en grande partie entourés de pieux.
Un lot de terre situé dans la paroisse St. Bernard, à une lieue de cette ville et du même bord, ayant 200 pieds de face au fleuve sur 1000 de profondeur, avec les bâtiments qui sont dessus.
9 lots de terre situés sur la limite du nouveau faubourg Marigny, face au canal St. Bernard, et fesant partie des terres vendues par Mde. Ve Delaronde, lesquels lots de terre sont figurés sur un plan fait par M. Joseph Pilié, et déposé à la Bourse Hewlett.

ESCLAVES.
Une négresse nommée Hélène, âgée d'environ 21 ans, avec son enfant de 2 ans; Cynthia, d'environ 21, avec son enfant, de 3 ans; Sophie, d'environ 31; Félicité, créole, de 15 ans; 3 actions de la presse à coton de la Levée; 10 de la compagnie des architectes.
Conditions: Pour le terrain No. 35, situé rue de la Levée, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier, l'adjudicataire s'obligera à payer au lieu et place de A L Boismare, les sommes suivantes, savoir: $1590, le 22 janvier 1835; $1680, le 22 janvier 1836, $1770 le 22 janvier 1837; $1860 le 22 janvier 1838, et $1950 le 22 janvier 1839, et la balance à 1, 2 et 3 ans du jour de la vente.
Les propriétés foncières, payables à 1, 2 et 3ans, les esclaves à 6 et 12 mois.
Le tout en billets par compons et endossés à la satisfaction des syndics avec hypothèque sur les propriétés.
Les actions de la Presse à Coton et celles de la compagnie des Architectes, payables comptant.
Les actes de vente se passeront à l'étude de Théodore Seghers, notaire public. 15 nov

PAR J B BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 21 mai 1834, et à la requête de M. M A Galvez, syndic de ses créanciers, il sera vendu le mardi, 9 de décembre, à 4 heures précises de l'après midi, sur la Levée, vis à vis la rue Ste. Anne, les effets mobiliers ci-après désignés, abandonnés par le dit M. A. Galvez à ses créanciers.
1 barouche; 29 lits, 14 tables ou pupitres pour classes, table en cypre; vaisselle, ustensiles de ménage et de cuisine, bancs, linge, moustiquaires, matelats &c.
Conditions: comptant. 27 nov

VENTES PAR LE MARSHAL.

Dr. Y. McDaniel vs. M Wilson.
EN vertu d'un ordre de pluries fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le vendredi, 12 décembre 1834, à 4 heures de l'après midi, une montre en or patentée, chaine, &c., saisis dans cette affaire.
Conditions: comptant.
29 nov B. BEAUREGARD. marshal

Augustin Lara vs. Archer McDonald.
EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Laneuville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le jeudi, 11 décembre 1834, à 4 heures de l'après midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.
29 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de venté à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique: au coin des rues Girod et Commerce, le Jeudi 11 décembre 1834, à midi, divers Tableaux, un petit Rail Road et le contenu d'une boite de divers articles. Saisis dans la poursuite de John Green, vs. divers Tableaux, un petit Rail Road et J Walker absent. Conditions —Comptant.
29 nov B BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fi facias, à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la bourse de Hewlet, au coin des rues St. Louis et Chartres, le samedi 13 décembre, 1834, à midi, le nègre esclave nommé Pierre, âgé d'environ 29 ans, saisi à la poursuite de F. W. Lee. Conditions comptant.
8 nov B. BEAUREGARD, marshal.

Wm. R. Pearson & John Keller vs. P. J. Saubery.
EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par les hon. J. N Duncan et M. Grivot, juges conseillers de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 7 décembre 1834, à 4 heures, de l'après-midi, à mon office, rue Ste. Anne, no. 30, divers articles en comestibles, saisis dans les affaires ci dessus. Conditions, comptant.
28 nov B. BEAUREGARD, marshal

Joseph Ygnacio Zamora vs. Mlle. Alexandrine.
EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le mardi, 9 novembre 1834, à 4 heures de l'après midi, divers meubles, saisis dans cette affaire.
Conditions, comptant.
27 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le samedi, 13 décembre 1834, à 4 heures de l'après midi, un Billard, saisi à la poursuite de C. F. Rondeau.
Conditions, comptant.
2 déc B. BEAUREGARD, marshal

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres; répare tout ce qui a rapport à son art; repasse avec le plus grand soin les razoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.
Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.
Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St. Louis. 29 nov—1m

SELLE TROUVEE.
IL a été trouvé par le nègre de M. Toulouse, une SELLE ANGLAISE, en bon état. Le propriétaire est requis de prouver son droit de propriété et de payer les frais du présent avis. S'adresser au bureau de cette feuille.
2 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR FERNANDEZ & WHITING.
DEUX CENT TERRAINS DE VALEUR
Situés dans le faubourg Franklin.
MARDI, 9 décembre prochain, l'encan se fera à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, à midi précis, des terrains composant des îlets faisant face à la promenade des Bons Enfans et à celle des Champs Elysées, sur le côté du Canal Marigny où se trouve le Rail-Road.
Un court aperçu des changemens avantageux qui se sont opérés depuis peu d'années dans ce quartier et des causes probables qui peuvent tendre à en augmenter l'importance, ne serait peut être pas inutile; particulièrement pour les personnes qui désireraient faire des placemens de fonds sûrs et profitables. Les principales améliorations sont: le rail road, la presse à coton de la Nelle. Levée, le bel établissement de la papeterie, et d'autres belles bâtisses. Le fleuve comblant de plus en plus par ses dépôts le port dans sa partie d'en haut, le commerce de dehors se trouve par là forcé à se concentrer sur ce point, et de vastes projets sont contemplés par la population de ce quartier qui, d'après les ressources dont ils jouissent, l'énergie et les capacités dont ils ont fait preuve depuis peu, ne doivent laisser aucun doute sur leur exécution. Les bâtisses qui s'élèvent dans la partie basse de l'ancien carré de la ville, immédiatement au dessous du marché aux légumes, offriront des commodités au commerce dont il avait été privé jusqu'à ce jour, et il ne pourra que s'accroître sur ce point et dans le faubourg Marigny; l'on a été, et l'on peut être à même encore de se convaincre en partie de cette assertion. Les établissemens qui se font de l'autre bord du lac, à Mandeville et à Lewisburg; l'importance qu'acquiert journellement le port de Milneburg non seulement par rapport à l'accroissement annuel du commerce avec la partie de notre Etat situé sur les bords des Lacs Maurepas et Pontchartrain, cette partie des Etats du Mississipi et de l'Alabama située sur les bords du lac Borgne, Pascagoula, et la Baie de la Mobile, mais encore par rapport aux facilités qu'offre le Rail Road par lequel, en définitive, passera tout le commerce de ces lieux et une partie de celui qui se fait dans de petits navires avec les Antilles, sont tous des avantages réels et des causes probables qui doivent naturellement tendre à augmenter la prospérité de ce quartier et, par conséquent, des terrains maintenant offerts, qui s'y trouvent situés, outre leur proximité du centre des grandes affaires, et la salubrité des lieux.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés en l'étude de T. Seghers, notaire public, aux frais des acquéreurs et à charge et frais de se faire mettre en possession par le voyer de la ville. 11 nov

PAR HEWLETT & BRIGHT.
SERA vendu lundi le 15, à midi, à la Bourse: Deux lots de terre, de 30 pieds de front à la rue Craps et 120 en profondeur, mesure française, entre les rue des Poètes et Musique. Ces lots sont situés sur une éminence derrière la rivière. Leur proximité de la rivière, du chemin-à-coulisses, de la presse à coton, moulin à papier, et les beaux édifices qu'on y construit maintenant, ne peuvent que les rendre dignes de l'attention des spéculateurs; le florissant voisinage où ces lots sont situés, les rend propre à une résidence agréable et augmentera leur valeur.
Conditions: 6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. Le plan est déposé à la Bourse. 3 déc.

PAR J, LE CARPENTIER.
IL sera vendu mardi, 9 du courant, à midi précis, à la Bourse Hewlett: Un terrain situé au faubourg Tremé, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Derbigny, portant le no. 9 de l'ilet E, comme il appert par un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville en date du ....mai 1833. Ce terrain mesure 40 pieds de face à la rue Philippe sur 117 de profondeur, le tout mesure française.
Conditions.—$113 33 1-3 comptant $113 33 1 3 le 19 mars 1835 et la balance à 6 mois de crédit en billet endossé à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, l'acte de vente se passera par devant J. Cuvillier, notaire public, à la charge de l'acquéreur. 3 déc.

PAR MOSSY & GARRIDEL.
MERCREDI 17 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, une Maison située au faubourg Marigny, rue de la Paix, entre les rues Moreau et Casacalvo, ayant quatre appartemens briquetés entre poteaux, galerie, cuisine double, puits, &c. &c., le tout bâti sur un terrain mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue de la Paix, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur.
Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 3 déc

DISSOLUTION DE SOCIETE.
LA société qui existait sous la raison de Didion & Benoit est dissoute d'un commun accord, depuis le 31 octobre dernier, le sieur T. E. Benoit reste chargé de la liquidation de la dite société, et prie les personnes à qui il est dû, et celles qui doivent, de se présenter pour régler au plutôt.

Le Sieur T. E. BENOIT prévient le public qu'il vient de recevoir de France un grand assortiment d'instrumens de musique, tels que: orgues d'une très grande dimension, à l'usage des églises, avec cylindres et claviers à toucher, orgues d'agrément, en tout genre, contenant la musique la plus nouvelle; petites serinettes pour les oiseaux; guitarres peintes en tout genre; violons, peu vieux et neufs; flûtes; clarinettes; flageolets en tout genre; bassons; serpent-bassons; opeicleides; basses; ophicleides-alto; cors d'harmonie; trombonnes; buccins; trompettes à clefs; trompettes d'harmonie; musique et cordes pour tous les instruments. Il vend en gros et en détail, et à des prix très-modérés, et demeure rue Royale, no. 216, entre Orléans et Ste. Anne. 3 déc—15

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.
25 nov—1m CHALUPT.

LE DR. MAC-MAHON a transporté son bureau au No. 178, rue de la Douane, entre les rues Bourgogne et Remparts. 25 nov—3m

MARCHANDISES FRANCAISES.
LE soussigné, arrivant de France, par le navire Salem, offre à vendre les articles suivans, savoir:
Un assortiment de meubles français, consistant en armoires, fauteuils élastiques et mécaniques, canapés à ressort, toilette à la duchesse, secrétaires, bureaux, tables de jeu, do de nuit, un grand assortiment de linge fait pour enfans, linons français pour moustiquières, batistes à vignettes et ourlies à jour, un assortiment complet de gants pour hommes et femmes, une caisse de porcelaine, 34 douzaines de pantoufles assorties pour l'hiver, souliers pour femmes, brodequins do, robes de chambre pour hommes, cafetières en argent, chapeaux d'hommes et de femmes, &c,
SIMON MITAUD,
18 nov rue St. Pierre, entre Royale et Bourbon

M'AYANT associé M. Jn. Fréd. Magnus, notre raison de commerce sera dorénavant J. Le Blanc & Co.
Nlle.-Orléans, 1er. déc. 1834. J. LE BLANC,
2 déc F. MAGNUS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

SAFFEN & BODGER,
No. 3, rue du Camp.
ONT reçu par des arrivages du nord, un grand assortiment de marchandises propres à l'usage des familles qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, à des prix très modérés, pour du comptant ou pour des billets escomptables.
Messrs. S & B. invitent respectueusement leurs amis et le public, de venir examiner ces marchandises; et ayant engagé nombre d'ouvriers en osier, qui seront ici durant l'hiver, ils feront faire sur commande, toute espèce de chariots d'enfans, berceaux et paniers.
N. B—Les trafiquans de la campagne et les habitans feront bien de venir faire choix de ces articles.
2 déc—6m

LES soussignés préviennent leurs connaissances et le public, qu'ils ont agrandi et assorti de nouveau leur magasin de comestibles.
Ils offrent à vendre les articles suivants, reçus par les derniers arrivages:
80 demi boites Sardines au beurre,
100 boites do. à l'huile;
50 do. Conserves assorties;
25 caisses Cerises à l'Eau-de-vie; } de Colin à Nantes.
Par le navire Syrien:
2 jarres Saucissons d'Arles; Liqueurs surfines assorties; Absynthe; Salaisons, Fromage de Gruyère, de Hollande, &c
En magasin—Un assortiment de Vins de caisse, Guignolet d'Anger; Kyrsch, Absynthe de Dubied.
Les susdits soussignés tiennent aussi le Café des Citoyens, encoignure Chartres et Toulouse, où l'on sera servi avec diligence et propreté.
On y trouvera toujours dans cette maison du Café à l'eau et au lait, Chocolat, Thé, Punch chaud, &c.
3 déc PASCALET & MICHON.

A LOUER—Une négresse cuisinière et blanchisseuse. S'adresser rue St. Louis, No. 23. 5 déc

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. MCCOY.
IL sera vendu mardi 9 du courant, à onze heures et demi du matin, à la Bourse Hewlett, et positivement sans réserve, par ordre du président et des directeurs de la "compagnie des architectes de la Nouvelle-Orléans," les propriétés suivantes de grande valeur, pour clore les affaires de la dite compagnie, savoir:
No. 1. 13 lots de terre de grande valeur, s'adjoignant et formant l'encoignure des rues Annonciation et Edward. Cinq des dits lots font face à la rue Annonciation, et sont bornés par la propriété de M. James Reynolds, d'un côté, et de l'autre par la rue Edward; ils mesurent chacun 24 pieds de face sur 100 de profondeur. 8 des dits lots font face à la rue Edward, entre les rues St. Thomas et Annonciation, et sont de différentes dimensions, et possèdent l'avantage d'une allée sur le derrière.
No. 2. 7 Maisons neuves à deux étages, bien bâties et bien convenablement distribuées, et s'adjoignant; situées à l'encoignure des rues St. Thomas et Edward; chaque maison est divisée en deux salons, une entrée au premier étage, deux grandes chambres à coucher et deux cabinets au second. Il y a aussi un édifice à deux étages bâti sur le derrière, et attaché à chacune des maisons, divisée en cuisine au premier étage, et deux chambres à coucher, bien distribuées au second. Les propriétés sont toutes couvertes en ardoises, et la cour est pavée en briques, et ont, chacune une large pipe, latrine, etc.
No. 3. 36 lots de terres vacants, adjoignant au bloc des nouvelles maisons appartenant à la dite compagnie, situés aux coins des rues Tchoupitoulas et Delor, commençant à la propriété dite haut, et s'étendant au long de la rue Tchoupitoulas à Louisa, le long de la rue Louisa à Pearle, le long de Pearle à Delor, jusqu'à ce qu'ils joignent le derrière des maisons déjà mentionnées. La compagnie d'architectes, et le propriétaire des terrains situés vis à vis de la rue Pearle, ont contracté pour le pavage du dit îlet, qui doit être fixé avant le premier janvier prochain avantage qui ne peut manquer d'augmenter la valeur des dits terrains.
No. 4. 9 belles maisons neuves en briques, à trois étages, pour résidence et magasin, s'adjoignant, situés à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delor, et couvertes en ardoises, et balcon en fer devant. Le premier étage de chaque maison, calculé pour un magasin, a deux ouvertures devant, le second étage est divisé en une entrée et deux jolies salons avec des portes à coulisses, entre; le troisième étage a deux chambres à coucher fort commodes. Chaque maison a une arrière bâtisse neuve en briques, à deux étages, composée d'une cuisine, dépense, chambre à domestiques et cabinet d'aisance au premier; et de trois bonnes chambres et lieu d'aisance au second. Les cours sont toutes pavées et ont chacune une grande citerne et une excellente pompe.
No. 5. Huit superbes maisons neuves en briques à trois étages, s'adjoignant, et situées à l'encoignure des rues Carondelet et Louisa. Chaque bâtiment se compose au premier étage, d'une entrée et de superbes salons à cheminées en marbre et portes de milieu à coulisses; au second, de deux grandes chambres avec cheminées en marbre, et de deux grands cabinets; au troisième étage, de 2 bonnes chambres, d'une entrée, de trois grands cabinets et d'une galerie bien aérée, construite de manière à pouvoir aisément être divisé en trois autres bonnes chambres à coucher, et chaque maison attenant à une arrière bâtisse en briques à deux étages, ayant cuisine, dépense, deux chambres à domestiques et un lieu d'aisance au premier; et quatre bonnes chambres et un lieu d'aisance au second. Toutes ces maisons sont couvertes en ardoises, ont des marches de marbre et des grillages sur le devant; les cours pavées en larges pierres plattes, ont une citerne et une pompe excellente. Le tout est construit des meilleurs matériaux et est parfaitement fini. Sur le derrière, est un emplacement de 26 sur 29 pieds, propre à écurie et remise, et qui communique sur une allée de 20 pieds, mitoyenne et en commun, pour tous les acquéreurs.
No. 3—Dix beaux terrains se touchant, situés sur le triangle, à la jonction des rues de la Nouvelle Levée et Louisa; ils sont tous de différentes grandeurs et font face aux deux rues.
No. 7—Quatorze beaux magasins neufs en briques, avec façade en granit et embrasures des croisées tenant l'un à l'autre, et situés sur le triangle à la jonction des rues Delor et Louisa, près du nouveau marché. Ils sont tous couverts en ardoise, bâtis des meilleurs matériaux et bien finis. Leur situation pour les affaires est on ne peut pas meilleure, étant placée à la portée des lieux de débarquement des produits du haut pays et ayant une vue sur toute la rade.
No. 8. Douze beaux terrains se touchant et situés sur Triton Walk, entre les rues Philippe et Baronne, mesurant chacun 25 pieds de face, sur 120 de profondeur, courant par le derrière sur une allée, où il y a aussi une façade de 25 pieds pour chaque terrain.
No. 9. Dix beaux terrains de différentes dimensions, et s'adjoignant, situés dans la rue Baronne et faisant face au chemin à coulisses de Carrollton; mesurant chacun 24 pieds de face, sur 147 pieds 2 pouces environ, de profondeur, et ayant en outre, sur une allée derrière, 24 pieds de largeur.
No. 10. Un autre terrain situé au coin des rues Julie et St. Philippe, mesurant 29 pieds 9 pouces de face à la première, et 120 pieds de face à la dernière, et 29 pieds 9 pouces face à une allée parralele à la rue Julie.
Par un compromis fait entre la ville de la Nelle.-Orléans et les propriétaires de façades passé par devant H. Lavergne, notaire public, sous la date 20 Septembre 1820, et maintenant en l'étude de William Christy, il est convenu que la terre vacante, qui s'étend depuis la façade des maisons situées sur le triangle, le long du fleuve jusqu'aux limites du faubourg Ste Marie, sera tenue ouverte pour toujours comme un passage public, et les maisons seront vendues avec cet avantage: mais comme la Compagnie des Architectes a intention de clôre définitivement ses affaires, et ne desire avoir aucune responsabilité, quelque petite qu'elle soit, réfère le public à l'acte de compromis, et ne vendra que son propre titre à cette portion de sa propriété.
Conditions: Un quart à 6 mois, un quart à 12 mois, un quart à 18 mois, et un quart à 24 mois, avec intérêt de sept pour cent par an, qui seront ajoutés aux billets, qui seront tirés et endossés à la satisfaction de la Compagnie, et hypothèque jusqu'à parfait payement; où les acheteurs pourront payer tout ou partie de leurs achats en billets ou obligations de la Compagnie, qui, escomptés aux taux de 7 pour ct, par an, seront pris pour du comptant. Les actes de vente seront passés par devant B. Cénas, not. public, aux frais des acquéreurs. Les plans de cette propriété sont maintenant exposés à la Bourse. Les personnes qui désireraient devenir acquéreurs sont priées de le consulter. 4 déc—5

PAR JOS. LE CARPENTIER.
EN vertu d'un décrêt de l'honorable cour de paroisse, et par ordre des syndics des créanciers de François Philippe, il sera vendu, le jeudi, 11 décembre 1834; à midi, à la Bourse Hewlett, les propriétés suivantes abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers.
Une négresse nommée Elly, cuisinière, âgée d'environ 50 ans, affectée d'une hernie abdominale, mais garantie des vices ainsi que des autres maladies redhibitoires.
Plus, trois terrains ou lots de terre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les nos. 6, 7 & 8, de l'ilet, no. 37, sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 juin 1830, et annexé à un acte chez C. Pollock, notaire, du 1er juillet 1830, nos. 6 et 7, ayant 45 pieds 4 po de face à la rue de la Vertu, sur 150 pieds de profondeur et le no 8, formant l'encoignure des rues des Champs Elysées et de la vertu, ayant 30 pieds de face aux Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, fesant face à la rue de la Vertu.
Conditions: L'esclave payable à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les terrains, $38 50 comptant sur chaque terrain et la balance à 6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèques sur les dits terrains. Les actes de vente seront passés chez M. Felix Grima, notaire, aux frais des acquéreurs. Il ne sera donné possession de l'esclave que lorsque l'acte de vente aura été passé. nov

PAR J. B. BLACHE.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, en date du 6 novembre 1834, il sera vendu le jeudi, 11 de décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés ci après désignées, dépendant de la succession de feu Salomon Sererdutte.
Un Lot de Terre, de figure irrégulière situé rue St. Philippe, entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le No. 4, sur le plan exposé à la Bourse, ayant 67 pieds 11 2-8 pouces de face à la rue St. Philippe, dont 2 pieds 1 4-8 pouces, ont 93 pieds 1? pouces de profondeur, et 65 pieds 9 6-8 pouces, ont 192 pieds 2 pouces; la dite face rétrécissant de manière à n'avoir que 65 pieds, 6-8 pouces sur la ligne du fond, ensemble l'établissement qui est dessus et qui est connu sous le nom de Salle Washington. Cette propriété est possédée par la succession en commun avec M. Bernard Dupuy qui consent à la vente du tout.
Trois lots contigus, attenant au précédent, désignés au plan par les Nos. 32 et 1, ayant, le No. 3, 21 pieds 7 pouces, et les Nos. 2 et 1, chacun 21 pds. 8 pouces de face à la rue St. Philippe, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur, ensemble les bâtisses et dépendances en briques qui sont dessus, et qui sont divisées en trois locations distinctes.
Conditions: 1. 2 et 3 ans de crédit, en billets divisés par coupons endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. 10 nov

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, créole et allant à l'amble. S'adresser au No. 35; rue Julie. à
15 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

CAFE DE LA HAVANE—200 sacs Café de la Havane, en débarquement du brick Sol de Puntales, à vendre par
27 nov A. QUERTIER & BOUTIN.

SALLE D'ASSEMBLEE, DE LEGE'.
A l'encoignure des rues Camp et Poydras, près du Théâtre Américain.

LE soussigné informe respectueusement le public, qu'il a pris le haut de cette maison, où se trouvent une superbe et spacieuse salle de bal, une salle à souper, des chambres de toilettes pour les dames et les cavaliers, un assortiment convenable pour le dépôt des chapeaux, manteaux, &c., et aussi un superbe restaurat et une buvette.
En faisant respectueusement cette annonce au public, il ajoutera qu'il est sur le point d'engager un orchestre choisi, et qu'il pourra donner au moins une fois par semaine des bals publics.
Les cavaliers qui désireraient donner des bals de société, sont invités à s'adresser à lui, à la salle susdite; où tous les préparatifs nécessaires pourront être faits immédiatement.
Ses prix seront aussi modérés que ceux d'aucun autre établissement de ce genre dans cette ville; et il espère par son zèle et son activité mériter l'encouragement d'un public généreux toujours prêt à récompenser les peines et les soins de ceux qui cherchent à lui plaire.
Son académie de Therpsicore pour les demoiselles et les jeunes cavaliers, sera tenue au même établissement, dans un salon particulier, décoré élégamment. En outre des dances en usage dans ce pays, il enseignera les *Galopades*, les *Mazurka* et toutes les nouvelles dances parisiennes et italiennes.
Le soussigné ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler à Messieurs les habitans de la Louisiane, les avantages que la jeunesse retire du bel art qu'il professe, il se bornera à la simple remarque que la dance donne de la grace, de l'activité, qu'elle conserve la santé, et faire acquérir le bon ton, si agréable dans les sociétés.
La première réunion publique sera annoncée dans les gazettes.
Des lettres d'invitation particulière pour les Dames, seront envoyés d'avance, à leur demeure, et aucune autres que celles qui auront reçues des billets ne seront admises.
Les cavaliers qui désireraient obtenir des invitations pour les Dames pourront s'adresser au soussigné.
3 déc—1m J. C. LEGÉ.

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,
Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.
THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.
Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.
Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.
L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pe Doyen de la faculté.

CALLIGRAPHIE.
MM. DOLBEAR & FRERES ont l'honneur d'informer les habitans de la Nouvelle-Orléans, qu'ils sont de retour, et ont rouvert leur académie d'écriture, rue de Chartres, no. 8, où ils donneront des leçons de Calligraphie en tout genre, pendant le jour, jusqu'à 10 heures du soir. Les dames qui le désirent, peuvent recevoir des leçons chez elles. Il est généralement reconnu que, par l'application de la méthode Castair, que ces MM. ont adoptée, les élèves font plus de progrès en quinze jours qu'ils n'en faisaient autrefois en suivant l'ancien système, et en y consacrant plusieurs années. Ils invitent les habitans qui conserveraient quelques doutes sur l'excellence de cette méthode, à se transporter dans leur établissement afin de s'en assurer par l'examen de plusieurs exemples d'écritures faites par des personnes d'âges différens, dans cette ville et ailleurs. Tous ceux qui n'ont pu achever leurs cours, sont engagés à le faire sans faire de nouveaux frais. Ils informent aussi les personnes qui leur ont demandé des modèles de ce système, qu'une nouvelle publication en sera faite, cet hiver. Nous joignons à cet avis le rapport suivant pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir par eux-mêmes. Quant aux autres, nous les prions de s'en référer à nos circulaires.
Nouvelle-Orléans 12 mai, 1834.
Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture en cette ville, d'après le système Carstair, nous avons examiné avec soin des exemples d'écriture de ses élèves de puis 8 jusqu'à 50 ans, écrits à différentes époques de cours d'instructions, et après cet examen, c'est avec une vive satisfaction que nous pouvons attester les progrès rapides, sans pareils qui ont été faits. D'après les exemples que nous avons vus et l'examen du système, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer que nous partageons l'opinion généralement reçue que ce système est grandement supérieur à tout ce qu'on a enseigné jusqu'à présent. Si une écriture lisible, élégante, courante et de bon goût est un talent utile ou désirable, c'est d'après ce système qu'on peut l'acquérir. Nous sollicitons donc la protection du public en faveur d'une instruction dont les résultats sont si utiles.
A. B. ROMAN, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Le Révérend Mr, C. MAENHAUT
A. GRAILHE;
J. W. EGNEW,
D, MORPHY;
D. PRIEUR, maire de la Nouvelle-Orléans,
Le Révérend G. L. NASH,
Le Révérend G. WINSLER,
W. C. POPE,
L. BRINGIER. 21 nov—6m

UNE DEMOISELLE FRANCAISE ayant l'habitude de l'enseignement, désirerait trouver, comme institutrice, une place dans une famille, soit à la ville soit à la campagne.
S'adresser pour renseignemens à Mlle Clotilde Bornet maison d'Education, encoignure des rues du Quartier et de la Levée. 1 déc—15fs.

VENTES A BAS PRIX.
Pour cause de dissolution de Société.
LA société Veuve Van Rooten & Co., devant être dissoute au 15 Janvier prochain, offre à vendre à bas prix, les articles qui se trouvent en leur magasin, rue Royale, No. 156, vis à vis la Banque Consolidée.
Plus à bon compte.—1 caisse 100 Sabres d'infanterie; 1 Poële en faïence; 2 belles Glaces françaises; 1 paire Candelabres; 2 Rechauds; 2 petits Pianos à vent; Bijoutières; Vitrières &c. et 50 paniers Champagne 1ère. qualité, d'Epernay.
Si d'ici à cette époque les articles ci-dessus ne sont pas vendus, ils seront criés à l'enchère publique, par T. Mossy & co. 2 déc—1m

LES soussigné ont, ce jour formé une société sous la raison de *Lambeth & Thompson*, même successeurs de feu John Linton. W. E. THOMPSON,
W. M. LAMBETH.
Référé à Messrs.
STEPHEN DUNCAN, W. K. CORNER, W. N. MERCER. } Natchez.
MM. FORD & MACKHAM, Vicksburg.
Général H. S. SPRIGG, A. P. WILLIAMS. } Alexandria.
Nouvelle-Orléans, le 24 nov. 1834.—

CAFE DE RIO—300 sacs Café de Rio, de première qualité, à vendre par WM. G. HEWES,
3 déc rue du Camp, No. 66

MR. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St Pierre, No. 84. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'excellence de son traitement.
Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes attaquées de la vue, à l'Hôpital de Charité, et qu'il a réussi avec beaucoup de succès.
4 nov D C KER.

ON désirerait trouver à louer un petit nègre, sachant conduire un cabriolet. S'adresser au bureau de cette feuille. 3 déc

REÇU par le navire Nashville et à vendre par les soussignés, un superbe assortiment d'Indiennes de tous les genres, Mouchoirs madras; Mousselines suisses, pour robes; dito pour meubles; Bas de soie et de coton, demi bas, dito, Cravates en satin et en gros de Naples; Gants de castor, pour homme; dito glacés pour femme; Percales blanches; Linge de table; Bas de filoselle noirs; Habillements d'enfant de 5 à 9 ans; Siamoises; Cotons blancs et écrus de toute largeur; Soieries noires et en couleur; Etoffes pour gilets; Bretelles en coton; dito en gomme; Drap en couleur; Cotonnade; Parapluies, 26, 28, 30, 32, 34 et 36 pouces; Bobinets; Sacs en perles, d'un genre nouveau; Souliers de mouton; dito fourrés; et une quantité d'autres articles. BORDERES FRERES,
4 déc No. 71, rue de Chartres,

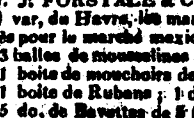
A VENDRE plusieurs belles vaches qui doivent mettre bas prochainement, et autres. S'adresser pour les voir de l'autre bord, chez M. Véret, à côté de l'habitation Marigny, et chemin du Bayou, à la maison à barrière blanche, avant le dernier reverbère.
3 déc

E. J. FORSTALL & Co., ont reçu par le navire Bolivar, du Havre, les marchandises suivantes choisies exprès pour le marché mexicain, et qu'ils offrent en vente:
13 balles de mousselines imprimées; 15 do imprimées,
1 boite de mouchoirs de Foulard;
1 boite de Rubans; 1 do. de Lacets;
15 do. de Bavettes de 5 fils,
250 do. de Gris de ménages,
5 do. de Guingham;
3 do. de Guingham imprimées.
5 juin— Rue Royale.

VENTES PAR LE SHERIF.

Les héritiers de la Veuve Pre. Denis Delaunde vs. Pre Devergès aîné et jeune.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 13 décembre prochain, à 1 heure après midi,
L'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 32 ans. Cette criée étant la seconde et dernière, le dit esclave sera définitivement adjugé au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité portant 10 pour cent d'intérêt et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
26 nov G W MORGAN, shérif

Francisco Tio, executeur testamentaire de Juan Puich vs. J C Moisan.
DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,
L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant. 14 nov G W MORGAN, shérif.

J B Donatien Augustin vs. Joseph Maria Fernandez.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, le vendredi, 12 décembre prochain, à 1 heure après midi,
Le nègre Washington, âgé d'environ 14 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.
18nov G W MORGAN, shérif

François Auguste vs. Fergus Allain.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, samedi 13 décembre prochain, à 1 heure après midi,
Un certain gris nommé William, âgé d'environ 28 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
10 nov G W MORGAN, shérif

John Arrowsmith vs. Edmond Howard.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 27 décembre prochain, à 1 heure après midi,
La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:
Un certain Lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et Craps, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Espagne, et 60 pieds de profondeur, (mesure française) formant partie du lot No. 273, et borné d'un côté par une portion restant du dit terrain, et sur l'autre côté par une partie du lot No. 261, et sur le derrière, par le lot No. 279, avec toutes les améliorations ci-dessus.
Conditions de la vente: $502 50 cts. comptant, avec intérêt sur $500, du 1er. février 1834, avec les frais; $500 portant dix pour cent d'intérêt du 1er. février 1834 jusqu'au paiement, qui doit se faire le 1er. février 1835; $500 avec un pareil intérêt, payable le 1er. août 1836, et finalement $500 s'il y a cet excédant, avec un pareil intérêt, payable le 1er. février 1836.
20 nov G W MORGAN, shérif

William Lake vs. Paul Pardelly.
EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi, 25 décembre prochain, à 1 heure après-midi,
L'esclave Polly, alias Mary, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
22 nov G W MORGAN, shérif

Manette Macarty veuve de F. Montreuil vs. Joseph M. Fernandez.
DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, samedi 10 janvier prochain, à 1 heure après midi,
La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme il suit, savoir:
Un certain Lot de Terre situé dans le faubourg Montreuil, borné par les rues Elmire, Morales & Urquhart, et formant l'ilet désigné par le No. 15.
Conditions: comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

Alexandre Milne jr. contre Juan Pénas.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 10 janvier prochain, à une heure après midi,
La propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit:
Cinq Lots de Terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain, savoir: les lots 4 et 10 de l'ilet No. 6, lots No. 5 et 6, de l'ilet 162, et lot No. 12, de l'ilet 129, d'après un plan de la dite ville, fait par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, en date du 16 mai 1831, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public de cette ville. Conditions: comptant.
8 déc G W MORGAN, shérif

25 PIASTRES DE RECOMPENSE

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête; le propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle avait sur elle, lors de sa disparition, et elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours.
Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 86, rue St. Louis.
3 déc M. DEL ACEBO

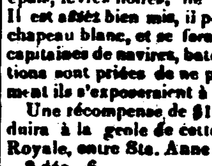
Un mulâtre américain dont le nom et le signalement suivent, faisant des journées, n'a pas paru chez sa maîtresse soussignée depuis une douzaine de jours ce qui le fait soupçonner marron. Il se nomme, *Pite*, âgé d'environ 22 ans, taille 5 pieds 4 pouces environ, le corps mince et assez bien fait, d'une jolie figure, de gros yeux, sourcils épais, lèvres noires, ne parlant que très peu le français. Il est assez bien mis, il porte ordinairement un habit bleu, chapeau blanc, et se fera sûrement passer pour libre. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur et autres embarcations sont priées de ne pas le recevoir à leur bord, autrement ils s'exposeraient à encourir la peine portée par la loi. Une récompense de $10 sera donnée à quiconque le conduira à la geole de cette ville ou chez sa maitresse, rue Royale, entre Ste. Anne et Domaine, no. 287.
2 déc—6 Ve. LOUIS AVART.

$10 DE RECOMPENSE

SERONT données pour l'arrestation de la jeune esclave nommée ELIZA ou LOUISA, qui s'est absentée de la papeterie il y a environ une semaine. Elle est âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds, 1 ou 2 pouces, et appartenait à madame Magdeleine Laye. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à la presse à coton à vapeur de la Levée.
20 nov—d F. C. CATONNET, sect.

$10 DE RECOMPENSE.

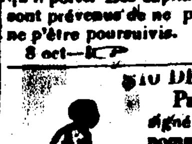
Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
8 oct Y. M'DANIEL.

$10 DE RECOMPENSE.

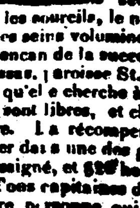
Partie marronne de chez le soussigné le 20 du mois passé, la griffonne nommée EUPHEMIE, âgé d'environ 20 à 23 ans, taille cinq pieds et quatre ou cinq pouces, ayant le pouce de la main droite cicatrisé, suite d'une brûlure, et n'a plus l'ongle; les deux dents de devant de la mâchoire supérieure sont cariées, deux petites marques de coupure sur les sourcils, le nez très plat, yeux longs, corpulente, et les seins volumineux. Elle fut achetée par le soussigné à l'encan de la succession De [illegible] Lemel au poste des Opelousas, paroisse St. Landry (il y a six ans) et il est probable qu'elle cherche à se rendre là, ayant des sœurs et mère qui sont libres, et cherchera ainsi à se faire passer pour libre. La récompense ci-dessus sera payée à qui la fera loger dans une des geoles de cet état; et donnant avis au soussigné, et $25 hors de cet état.
Tous capitaines de navires et bateaux à vapeur ou toute autre personne qui voudrait la receler restent prévenus qu'ils seront poursuivis selon toute la rigueur des lois.
A. MONDELLI,
25 nov rue Chartres, no 181.
La Gazette des Opelousas insérera cet avis par 15 jours et enverra son compte pour être payé à cet office.

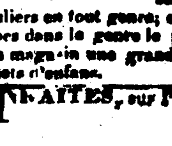
MME. FRYER a l'honneur d'annoncer son changement de domicile; maintenant son magasin est à l'encoignure Royale & Toulouse, en face de M. Ducatel. Elle a rapporté de France un grand assortiment de chapeaux, bonnets, coiffes, satin, laine, robes de bal, fourrures, souliers en tout genre; elle a amené une couturière en robes dans le genre le plus distingué. On trouvera dans son magasin une grande variété d'objets d'étrennes et de jouets d'enfans. 6 déc

TRAITES, sur Paris et New-York, à vendre par JULES LEBLANC.